

Justice-en-ligne
Élections du 26 mai 2019

**Programme du mouvement réformateur (MR)
sur la Justice (résumé)**

Investir massivement dans la rénovation des palais de justice

Les Palais de justice ont une valeur patrimoniale qu'il faut préserver, tout en les adaptant aux exigences de sécurités actuelles. Le Palais de justice de Bruxelles doit faire l'objet d'une attention particulière afin de le sortir du marasme dans lequel il se trouve depuis plus de trente ans.

Continuer l'informatisation de la Justice

En numérisant tous les actes de procédure, nous voulons faciliter la communication entre l'ensemble des professions juridiques. Pour le justiciable, l'informatisation doit se traduire par la création d'un guichet en ligne unique, d'où il peut communiquer avec le tribunal et ses différents services.

Simplifier le langage juridique en collaboration avec tous les acteurs concernés.

Les jugements, conclusions, citations et autres actes juridiques doivent pouvoir être compris par leurs destinataires.

Rendre effective la gestion autonome de l'Ordre judiciaire

La convention-cadre de juin 2018, conclue avec le Collège des Cours et Tribunaux, est une première étape dans la mise en œuvre de cette autonomie. Une augmentation du budget et des moyens en personnel est nécessaire pour relever le défi de cette autonomie, en exigeant le respect, par les cours et tribunaux, de leur engagement pour une meilleure prestation de services (arriéré judiciaire, temps de procédure, etc.).

Encourager la médiation

Le MR propose d'accroître la visibilité de la médiation, par exemple en mettant en ligne un répertoire des médiateurs et en en faisant une promotion active. Dans certains domaines à définir, nous voulons que les plaignants soient obligés de tenter une médiation avant de pouvoir intenter une action judiciaire.

Réformer le mécanisme de la mise à disposition du Tribunal de l'application des peines

Cette réforme tend à mieux protéger la société contre les détenus ultra-dangereux ou radicalisés par l'ajout de critères spécifiques tenant compte de l'évolution de la criminalité et de nouvelles menaces. Le Tribunal de l'application des peines doit pouvoir évaluer la dangerosité du condamné et empêcher que des personnes encore dangereuses sortent de prison.

Améliorer les conditions de détention et mieux préparer les détenus à leur réinsertion

Les conditions de détention dans certaines prisons sont encore indignes d'un État de droit et doivent être améliorées par une politique de rénovation. Il faut veiller à ce que chaque détenu suive un traitement, une formation ou exerce un travail en prison. Il doit exister une offre suffisante de formation et de travail pour permettre au détenu de préparer sa réinsertion.

Instaurer la procédure de comparution immédiate sur le modèle français

La procédure de comparution immédiate permet de garantir un délai court entre la commission d'un délit et le jugement, ce qui évite le sentiment d'impunité et donne tout son sens à la peine.

* * *

Le programme général du MR est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.mr.be/wp-content/uploads/2019/04/MR-PROGRAMME-GENERAL-2019.pdf>.

- - - - -